



Déclaration préalable au CHSCT de la Métropole de LYON
13 septembre 2016
Expertise sur les conditions de travail à la Métropole

Nous prenons connaissance des résultats de l'enquête sur les conditions de travail à la Métropole ce jour, en instance plénière du CHSCT.

Le taux de réponse à 51% est satisfaisant et nous notons une forte implication des personnels, notamment celui des MDR (74% de réponses).

Même si un certain nombre d'items sont plus satisfaisants, certains nous alertent sur les conditions de travail et la santé des agents :

- 1) **Rythme de travail** « c'est un point nettement préoccupant en regard des résultats constatés dans les autres collectivités ». Il est à noter que les dépassements d'horaires sont très fréquents concernant l'IDEF, ainsi que les agents des catégories A et B.
- 2) **Complexité du travail** : là aussi les résultats sont inquiétants : les interruptions de tâches dans le travail sont très importantes, notamment dans les MDR, les autres services de la DSH, les RH fédérales, les ressources, ainsi que les agents de catégories A et B. De nombreux agents sont concernés par les conséquences graves d'une erreur sur ses collègues ou sur les usagers.
- 3) **Exigences émotionnelles** : cet item diffère d'un service à l'autre de la Métropole. Une vigilance particulière est à avoir pour les agents travaillant en MDR, à l'IDEF, les assistantes familiales ainsi que les RH, même si dans une moindre mesure.
- 4) **Insécurité socio-économique** : cet indicateur alerte globalement, car les agents se sentent en insécurité quant à leur avenir professionnel
- 5) **La métropole** : les agents sont insatisfaits concernant l'ensemble des questions liées au passage à la Métropole. On peut noter que les agents estiment que les conditions de travail se sont dégradées.

D'autres items restent à surveiller :

- 1) **Moyens de travail** : notamment les moyens humains pour réaliser les missions ne sont pas satisfaisants, ainsi que les conséquences des vacances de postes dans les services.
- 2) **Reconnaissance** : les agents déplorent un manque de reconnaissance de par la rémunération, les critères de promotions inéquitables et de faibles perspectives d'évolution.
- 3) **Conduite du changement** : « la légitimité du changement dans les services publics est largement acceptée ». Cependant, les changements d'organisation ont un impact négatif sur le travail et la plupart des agents demandent un meilleur accompagnement au changement, en particulier dans le travail social.

Il est à déplorer que la question n° 69 concernant les **arrêts maladies** n'ait pas pu faire l'objet d'une communication des chiffres avec l'analyse qui en découle.

Au vu des chiffres communiqués à l'oral, nous ne pouvons qu'être très inquiets : 41% des agents répondant au questionnaire ont eu un arrêt maladie dans les 12 derniers mois, dont 9% avec un arrêt de plus d'un mois.

Question ouverte :

47% des agents répondant ont formulé un commentaire, ce qui est le double de ce qui se pratique habituellement selon SECAFI. Cela laisse à penser que les agents de la Métropole ont besoin de s'exprimer.

De ces commentaires ressortent 7 items :

- Organisation du service aux usagers
- Circuits de décisions et chaîne hiérarchique
- Moyens humains à la hauteur des besoins
- Différence de culture ex-CG et ex-grand Lyon
- Horaire de travail et congés
- « Les manques » à la Métropole
- Postes, catégories, promotions

En ce qui concerne les horaires de travail, il est fortement souligné que la perte de la formule sur 4 jours aura des conséquences sur l'équilibre physique et psychique des agents qui en bénéficiaient.

Compte tenu des indicateurs vus précédemment, nous réitérons la lettre ouverte adressée à Mme VULLIEN le 03/02/2016 demandant la réouverture des négociations pour l'octroi de cette formule de temps de travail pour certaines catégories d'agents.

En conclusion, l'ensemble de ces indicateurs nous alerte sur les conditions de travail des agents de la Métropole. Les risques psycho-sociaux sont importants, notamment sur certains services, comme les MDR, l'IDEF...

Nous demandons à ce que la collectivité mette en place le plus rapidement possible les mesures nécessaires à la bonne santé et à la sécurité de ses agents.